



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 février 2021

Présents

Stéphane GROBÉTY (président)
Laurent ZIMMERMANN (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Marc DUPRAZ
Rémi FOUCHAULT
Catherine LACHAT

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)
Thierry ARN (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN
(Procès-verbal)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021
 2. Travaux de mise en séparatif 2ème étape : suivi
 3. Travaux collecteur collectif privés - impasse des Jumelles
 4. Acquisition d'un terrain – discussions
 5. Projet de bibliothèque – discussions
 6. Borne de recharge pour voiture électrique – discussions
 7. Communications de l'exécutif
 8. Divers
 9. Questions du public
-

Le président, Stéphane Grobéty, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers pour leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021

En l'absence de commentaires ou questions, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteur.

2. Travaux de mise en séparatif 2ème étape : suivi

Stéphane Grobéty invite le maire à relater les nouveaux développements relatifs aux travaux de construction de cette nouvelle étape.

Hubert Dethurens indique en premier lieu que, comme pour l'étape Mollaz, l'éclairage public va être rénové. De nouvelles lanternes seront posées qui permettront de modifier l'intensité lumineuse durant la nuit. Un candélabre



supplémentaire sera en outre fixé, sur la banquette herbeuse au droit des propriétés dans le contrebas de la route de l'Eaumorte, afin de pallier au déficit d'éclairage dans ce secteur. L'implantation exacte est en cours de validation avec les propriétaires.

En ce concerne la déviation du trafic, force est de constater que l'interdiction de circuler sur la route du Lavoir, hors riverains, n'est pas respectée. Aussi, il va être nécessaire de fermer l'accès en bas de la route vers le saule.

Par ailleurs, l'exécutif se questionne sur l'opportunité de faire réaliser un trottoir à gauche en montant la route de l'Eaumorte sur le talus herbeux. Cela semble néanmoins compliqué par manque de place et vu les normes en vigueur.

A ce propos, Marie Ducret Gauthey se demande s'il a déjà été envisagé de réaliser un trottoir pour se rendre au cimetière. Le maire répond qu'il s'agit là d'une route cantonale et de fonds privés. Le canton sera interpellé pour étudier cette possibilité.

3. Travaux collecteurs collectifs privés – impasse des Jumelles

Stéphane Grobéty passe la parole au maire qui relate qu'un rendez-vous a eu lieu l'après-midi même avec les représentants des propriétaires, notre bureau d'ingénieurs et l'entreprise Soraco qui va réaliser les travaux.

Hubert Dethurens rappelle le contexte particulier de ce projet, qui fait l'objet d'une répartition financière entre communes et privés, et dont les nouvelles canalisations devraient être intégrées au réseau secondaire communal à la fin des travaux.

Il explique que des doutes subsistent quant à la position des canalisations de deux bienfonds sur lesquels des investigations doivent encore être entreprises, cela, d'une part, afin d'éviter de devoir rouvrir ultérieurement et, d'autre part, car la répartition financière pourrait en être modifiée.

Les travaux devraient débuter autour du 15 mars et durer 2 ½ mois. L'impact est important pour les riverains puisqu'il ne sera plus possible de circuler dans le secteur. Les véhicules devront être garés aux différents parkings communaux ou sur les places dans le village. Afin de leur « réserver » des places, le président demande s'il serait possible d'interdire le stationnement aux non-résidents. Le maire estime qu'il est déjà très difficile aujourd'hui de faire enlever les véhicules « tampons » qui monopolisent des places de stationnement. Toutefois, la commune dispose déjà de l'arrêté cantonal pour installer une signalisation de limitation à 4h. Le cas échéant, il sera fait recours à cette disposition.

Le maire précise encore qu'il a évoqué, lors de la séance, le fait que le suivi des travaux du chantier et de la gestion des potentiels conflits de passage soient gérés par le groupement de propriétaires. Il ajoute que la moitié des quotes-parts n'ont pas encore été versées sur le compte ouvert par la commune et que



les travaux ne démarreront pas tant que la totalité du financement privé n'est pas payée.

4. Acquisition d'un terrain - discussions

Sur invitation du président, Hubert Dethurens évoque la possibilité pour la commune d'acquérir une parcelle de 10'000 m², copropriété de M. Charles Revaclier (sous curatelle) et de son neveu. Le maire s'est intéressé à l'éventualité de construire des logements IEPA, soit logements avec encadrement pour personnes âgées. Il a ainsi approché différents départements cantonaux qui ont précisé que l'Etat subventionne uniquement la réalisation de IEPA en zone de développement. En effet, le prix d'achat du terrain de F 1'000 /m² constructible dans la zone 4b protégée, comme c'est le cas à Laconnex, ne permet pas de rentabiliser la réalisation de tels logements.

Le maire sollicite la position du conseil municipal quant à l'opportunité de lancer la discussion avec les propriétaires pour l'achat de la parcelle (en entier ou en partie). Il précise en outre avoir consulté le service de surveillance des communes pour savoir si la commune serait autorisée à une telle opération financière, vu le montant en jeu. Le SAFCO ne s'y opposerait pas, puisque cette acquisition générerait, à terme, des revenus.

Comme le rappelle Laurent Zimmermann, l'acquisition de cette grande parcelle par la commune permettrait de maîtriser l'usage qui en sera fait. Cela était déjà le vœu de la législature précédente qui a d'ailleurs prévu, dans le plan de site communal, une disposition spécifique imposant à tout projet de construction de faire l'objet d'un plan d'aménagement du secteur. En effet, potentiellement selon le taux d'occupation du sol à Laconnex, il serait possible de construire 6000 m² habitables, ce qui accroîtrait considérablement la population d'environ 250 personnes.

Stéphane Grobéty souhaite, qu'en premier lieu, la réflexion porte sur l'objectif de cet achat. Les conseillers évoquent de nombreuses possibilités tant pour augmenter l'offre en locatifs communaux qu'en infrastructures communales (par exemple crèche, salle pour les jeunes, bibliothèque). La construction d'une autre école est également questionnée, mais le maire estime que, pour autant que Soral remplisse enfin ses obligations en matière de capacité d'accueil des enfants, le bâtiment scolaire de Laconnex dispose encore de classes libres. L'éventualité d'un projet commun avec un partenaire privé est également imaginable.

En conclusion, l'ensemble du conseil municipal est d'avis que l'important est de maîtriser tout développement sur cette grande parcelle car des difficultés majeures d'accès à la zone sont prévisibles et ses potentialités auront un impact très conséquent en termes de densité de population. Aussi, il invite le maire à prendre langue avec les copropriétaires pour l'acquisition du terrain.



5. Projet de bibliothèque - discussions

Stéphane Grobéty passe la parole à Catherine Lachat qui expose le projet, sur la base d'informations échangées avec la fondation Bibliomédia, organisme de promotion de la lecture. La constitution d'un espace bibliothèque requiert les minima suivants : un local convivial de 60 m², du mobilier (F 500.- /m²), 1-2 postes de travail informatisés, dans l'idéal du personnel formé 10 h / semaine, assisté de bénévoles, un fond de 1000 ouvrages renouvelé 3 fois par an par Bibliomédia pour une cotisation de F 2'750.-.

La discussion au sein du conseil s'engage autour de différents aspects :

- pilotage de la mise en place d'un tel projet et de son exploitation dans la durée ;
- taille du bassin de population critique pour que la création d'une bibliothèque fasse sens ;
- coûts de création / gestion proportionnés à la population de Laconnex ;
- problème de trouver un espace approprié, sachant que la salle communale ne peut être réservée à cet unique usage car elle est très appréciée pour organiser des événements privés et utilisée par les restaurants scolaires.

En conclusion, le conseil renvoie cet objet en commission de la culture, charge ses membres d'enquêter auprès des communes voisines sur les pratiques en la matière et de revenir au CM avec une proposition détaillée.

6. Bornes de recharge pour voitures électriques - discussions

Le président a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour jugeant que de plus en plus de personnes font le choix d'un tel véhicule et que, si elles sont locataires, elles peuvent rencontrer des difficultés pour la recharge. Il estime donc que la commune pourrait mettre un ou plusieurs points de recharge à disposition pour les résidents de Laconnex.

Le maire fait état d'une présentation sur ce sujet, lors d'une séance de la Champagne, par une entreprise spécialisée dans la fourniture et la gestion d'un réseau de ces bornes et qui propose différents types de partenariat aux communes. Le coût initial d'une borne est de F 5'000.- hors installation et branchement électrique. Le coût du kWh consommé est de 45 centimes, soit le double du prix courant pour les ménages.

Plusieurs aspects sont discutés quant au type de recharge, lente ou rapide, et au choix de la meilleure situation dans le village afin d'éviter l'accaparement par un seul véhicule. Est également évoqué la possibilité d'utiliser la production de la centrale photovoltaïque.

Après discussion, le conseil invite l'exécutif communal à concrétiser l'installation d'une borne de recharge lente pour voitures électriques sur le parking du centre sportif.



7. Communications de l'exécutif

- *Convention de location du centre sportif* : Hubert Dethurens annonce que ladite convention avec l'OCPPAM a été prolongée jusqu'à fin juin 2022 (pour rappel, occupation par l'armée tous les mardis facturée F 2'500.- par an).
- *Places de crèche* : Thierry Arn fait état de 9 dossiers déposés, suite au tout-ménage, dont plusieurs pour une prise en charge à 100%. Les 3 places réservées par la commune à la future crèche d'Aire-la-Ville seront donc très certainement occupées. L'attribution définitive est du ressort de la fondation qui gère l'institution.

8. Divers

- *Constitution d'une servitude* : le maire expose la demande faite à la commune par les propriétaires de la parcelle jouxtant la mairie afin de leur laisser un droit de passage sur le parking de la mairie pour accéder aux places de parcage qu'ils entendent créer, dans le cadre de travaux de rénovation de leur foncier. Cette requête a été examinée en séance de l'exécutif du 8 février 2021 et unanimement refusée. Hubert Dethurens donne lecture de la proposition de courrier de réponse que l'exécutif entend adresser aux requérants. Sur le fond, l'exécutif juge en effet qu'il est préjudiciable pour la commune d'aliéner par une servitude un bienfonds public au profit d'un particulier. Hubert Dethurens rappelle que la constitution d'une telle servitude n'est pas anodine et requiert le vote d'une délibération par le municipal, soumise à référendum communal, ce qui sera certainement le cas en l'espèce. Il donne la parole à Marie Ducret Gauthey, à l'origine de cette demande avec sa fratrie.

La conseillère fait un court historique de la situation et expose le souhait de la famille d'entreprendre une rénovation de ces bâtiments anciens et partiellement abandonnés. Elle juge que la servitude souhaitée est légère, mais indispensable pour accéder au parking privé envisagé à l'arrière du mur séparant la mairie de la parcelle privée. Différentes solutions ont été examinées avec l'architecte, toutefois seul l'accès par le parking de la mairie semble convenir pour différentes raisons d'aménagements futurs et de végétation. Elle rappelle, par ailleurs, que les propriétaires avaient à l'époque cédé 63 m² de terrain à la commune pour agrandir le préau de l'école, actuel parking de la mairie.

Le maire répond que ce don était assorti de l'obligation pour la commune de construire le mur, toujours existant, ce qui a coûté fort cher pour l'époque. La constitution d'une telle servitude lui semble, au contraire, une contrainte majeure pour la commune puisqu'elle limiterait tout nouvel usage dont la mairie pourrait avoir besoin à l'avenir. Sur le principe-même, le maire se dit extrêmement défavorable à toute décision communale qui octroie un tel avantage à un privé. Il réfute en outre l'argument selon lequel d'autres solutions sur le bienfonds privé ne seraient pas envisageables et se dit prêt à défendre toute option dans ce sens auprès des autorités cantonales.



En conclusion des différentes prises de parole du conseil municipal, le président demande à mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance en vue d'un vote formel.

- *Compost* : Samantha Bavaud Bocion souhaite connaître la pratique quant au dépôt de compost à la déchetterie. Le maire indique que, vu le faible volume jeté, la commune a renoncé à une benne dédiée et autorisé la dépose dans les bennes de déchets verts (avec utilisation de sacs compostables).
- *Recours travaux mairie* : Andreea Capitanescu Benetti souhaite savoir si une suite a été donnée à l'audition des parties en décembre. Hubert Dethurens répond négativement.
- *Vaccination COVID* : Laurent Zimmermann rapporte l'idée du président de distribuer un tout-ménage afin d'appeler la population à se faire vacciner. Il est estimé que cela n'est pas du ressort de la commune, mais du médecin cantonal.
- *Nettoyage de la commune* : Maxime Dethurens confirme l'organisation d'une matinée de nettoyage fixée au samedi 13 mars. Les détails sont prévus sur le tout-ménage qui sera distribué cette semaine.
- *Problèmes avec les jeunes* : Samantha Bavaud Bocion demande si le rendez-vous avec les autorités de Soral, évoqué la séance précédente, a eu lieu. Jean-Pierre Gantner fait état d'un téléphone durant lequel la commune voisine a déclaré ne pas rencontrer de difficultés importantes. Les choses en sont donc restées là.
- *Aînés* : répondant à Andreea Capitanescu Benetti, Jean-Pierre Gantner confirme que l'idée d'offrir un panier à Pâques est en cours de réalisation. Les conseillers et l'exécutif seront sollicités pour en assurer la distribution.
- *Réunion à distance* : Stéphane Grobéty revient sur la mise en place des accès pour des séances en vidéoconférence. Le secrétariat communal s'est renseigné auprès du service informatique des communes et il s'avère que l'option du SIACG est fort coûteuse (F 20.- par mois par personne avec un contrat de 2 ans minimum). Thierry Arn plaide pour des outils gratuits et simples d'utilisation. Il est en outre rappelé que le mixte présentiel / à distance n'est pas autorisé. Les présidents(es) de commissions sont encouragés(es) à fixer les séances prévues dans les meilleurs délais.

9. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le président lève la séance à 21h15.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale